

Confirmations des charges dans l'affaire Le Procureur c. Laurent Gbagbo - 3ième Jour

21 FEBRUARY 2013

La couverture de l'audience de confirmation des charges contre l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo est une composante du projet monitoring des procès de crimes de guerre, conçu par Open Society Justice Initiative. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale International Senior Lawyers Project, Open Society Justice Initiative assurera le monitoring des procédures de la Cour pénale internationale (CPI) dans la première affaire impliquant un ancien chef d'Etat. Olivier Kambala wa Kambala fera le monitoring à La Haye, aux Pays-Bas.



La présentation des charges cont.

L'accusation a continué à démontrer que les membres du cercle des proches de Laurent Gbagbo (LG) partageaient son option de demeurer au pouvoir, notamment en utilisant la violence contre des civils. Elle alléguait que les membres du gouvernement de LG avaient adhéré à son plan : (1) les comptes rendus du gouvernement qualifiaient les manifestants anti Gbagbo d'ennemis, de terroristes (2) les Forces de Défense et de Sécurité ivoiriennes (FDS) étaient appelés à réprimer les manifestants (3) il y avait une unanimité sur la nécessité de lancer des actions de terreur en guise de réplique et (4) le gouvernement minimisait les effets de la violence contre les civils, en qualifiant notamment la répression de la marche des femmes à Abobo de montage. La galaxie patriotique partageait aussi le plan de LG. Blé Goudé demandait aux jeunes patriotes de « vérifier » ses voisins pour débusquer les ennemis. Lorsqu'il incitait les jeunes, des violences s'ensuivaient. Il donnait des ordres notamment pour établir des barrages, contrôler les identités et effectuer la chasse aux « *hommes qui portent des gris-gris* ». Il assumait ses actions : « *dans une révolution, il y a toujours des effets collatéraux* ».

Les membres du cercle des proches de LG auraient aussi accepté de participer à ce plan, notamment Simone Gbagbo, en attisant la violence à travers le Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD). Elle aurait exhorté entre autre à l'élimination à travers ses propos : « *nettoyer nos forêts et nos champs, récupérer nos champs* ». Dans un agenda retrouvé à la résidence de LG et que lui attribue l'accusation, elle aurait incité pour que les maisons des partisans du RHDP soient brûlées. Les FDS avaient également adhéré au plan et se déclaraient prêts, notamment par le truchement du Chef d'état-major, le General Mangou. Et que les FDS coordonnaient également les activités des jeunes patriotes de Blé Goudé ainsi que ceux des mercenaires.

L'accusation démontrait également que LG était l'ultime responsable des violences dans le sens que (1) LG était informé de tout ce qui se passait, notamment à travers le conseil des ministres, les rapports du chef d'état-major et les multiples réunions qu'il convoquait (2) LG décidait de tout sur le gouvernement, l'armée et aussi le Centre de commandement des opérations de sécurité (CeCOS) (3) LG était en contact avec certains commandants des opérations sur le terrain, en l'occurrence la brigade blindée et l'artillerie (4) LG contrôlait la Galaxie patriotique, par le fait que Blé Goudé recevait ses ordres de LG et lui rendait compte (5) LG contrôlait son cercle des proches, de sorte que même Simone Gbagbo ne pouvait pas tenir des réunions sans en informer LG. En conclusion, le Bureau du Procureur (BdP) soutenait que LG était le centre de tout et il répétait « *si je tombe, vous tombez aussi* ».

Le BdP procédait à détailler les quatre événements à travers les présentations de (a) Eric MacDonald sur les répressions relatives à la marche sur la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) du 16 au 19 décembre 2010 à Abidjan (b) Maria

Berdenikova sur la répression de la marche des femmes à Abobo le 3 mars 2011 (c) Krisztina Varga sur les incidents du marché Siaka Koné (d) Fleury Hook sur les incidents de Yopougon. Le BdP a conclu pour tous ces quatre évènements qu'il y avait des motifs substantiels de croire que des crimes contre l'humanité de meurtre, viols et atteintes à l'intégrité physiques avaient été commis, et que ces crimes étaient planifiés et non sporadiques.

Il faudrait noter qu'après la première pause, LG n'était pas revenu dans la salle d'audience.

Le BdP demandait une fois de plus un huis clos partiel.

A la clôture de l'audience, le BdP n'avait pas terminé de faire ses exposés et demandait de continuer le lendemain.

La couverture de l'audience de confirmation des charges contre l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo est une composante du projet monitoring des procès de crimes de guerre, conçu par Open Society Justice Initiative. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale International Senior Lawyers Project, Open Society Justice Initiative assurera le monitoring des procédures de la Cour pénale internationale (CPI) dans la première affaire impliquant un ancien chef d'Etat.

Olivier Kambala wa Kambala fera le monitoring à La Haye, aux Pays-Bas. Olivier est un juriste international, avec 15 ans d'expérience ; son champ d'expertise couvre la justice pénale internationale, la justice transitionnelle, les droits de l'homme, les processus de paix et le renforcement des capacités des organisations de la société civile.

To speak to our legal officer in The Hague, Alpha Sesay, or one of our other legal experts at the Open Society Justice Initiative, contact:

jbirchall@opensocietyfoundations.org
wcohen@opensocietyfoundations.org

Tel: +1 212 547 6958

www.justiceinitiative.org



The Open Society Justice Initiative uses law to protect and empower people around the world. Through litigation, advocacy, research, and technical assistance, the Justice Initiative promotes human rights and builds legal capacity for open societies. Our staff is based in Abuja, Amsterdam, Bishkek, Brussels, Budapest, The Hague, London, Mexico City, New York, Paris, Santo Domingo, and Washington, D.C.